Trente-deuxième Année. — N° 7 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. | VENDREDI 7 JANVIER 188.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. - Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 6 JANVIER 1886

UN MINISTÈRE ANTI-RADICAL

Il se pourrait bien que la Chambre actuelle ne vécût pas aussi longtemps que l'année qui vient de commencer.

Les hommes politiques du parti républicain—ou du moins ceux qui se donnent ce titre — semblent s'être aperçus tout à coup de l'état déplorable du gouvernement. Ils semblent avoir fait, le 1er janvier, un sérieux examen de conscience et reconnu le nombre et l'importance des fautes qui ont été commises avec leur aide ou leur complaisance.

Ils se sont aperçus qu'on ne pouvait gouverner avec une majorité changeante et insaisissable; et, s'ils n'ont pas pris de bonnes résolutions, ils sont cependant partis à la recherche du mouton à cinq pattes, à la conquête de cette Toison-d'Or, qui s'appelle une majorité stable. D'où le conciliabule tenu entre MM. Grévy, de Freycinet et Jules Ferry.

Il est convenu, pour ces trois Jasons, que M. Goblet n'est qu'un ministre intérimaire, et ce qu'ils cherchent, c'est non pas le moyen de le faire vivre, mais celui de vivre après sa mort politique, qu'on sait prochaine.

Ils essayeront de gouverner contre les radicaux: et, s'il faut en croire M. Laguerre, la composition du nouveau ministère est entièrement arrêtée. « si bien arrêtée, ajoute-t-il, que tous les détails de la nouvelle organisation sont d'ores et déjà réglés, à telles enseignes, par exemple, que le général Boulanger, qui ne serait plus ministre de la guerre, serait désigné pour le commandement d'un corps d'armée — celui de Tours. »

Ce qui pourrait faire croire à la réalité des faits rapportés par M. Laguerre, ce qui, en tous cas, prouverait l'inquiétude de l'extrême-gauche, c'est la volte-face que vient d'effectuer M. Rochefort avec une désinvolture qu'il faut lui reconnaître.

Il y a quelques jours, l'*Intransigeant* partait violemment en guerre contre le général Boulanger, qui n'était qu'un futur dictateur. Aujourd'hui, le ministre de la guerre est devenu, pour M. Rochefort, l'homme indispensable. D'après lui, remplacer le général Boulanger, c'est provoquer l'invasion allemande, et le ministre successeur ne serait qu'un traître. »

Mieux encore : l'*Intransigeant* annonce, « une explosion de colère, » à Paris et ailleurs, pour « le soir même du jour où l'on aurait appris que les destinées de la patrie ont été remises entre des mains inexpérimentées ou suspectes, et que ceux en qui la nation a confiance, pour la défense de son territoire et de ses foyers, ont été jetés de côté par des intrigues de mercantis et de flibustiers. »

Qu'a donc fait le général Boulanger depuis deux jours pour inspirer tant de tendresse à M. Rochefort? Rien.

Il faut donc que ce soit M. Rochefort qui ait changé, et le motif de cette évolution ne peut être que la crainte d'un ministère opportuniste.

La *Justice* semble avoir éprouvé le même sentiment, et elle s'en prend à M. Grévy.

Radicaux et intransigeants ne croient plus à sa simplicité et doutent de sa vertu.

Le temps est loin où, selon un mot connu, ils le donnaient pour « une sorte de Phocion légèrement teinté de Franklin ; » ils diraient plutôt, après Gambetta : « C'est Prudhomme-Machiavel. »

Il semble donc vrai qu'il y a, de la part de MM. Grévy, de Freycinet et Ferry, une intention de gouverner contre le radicalisme.

LA RÉORGANISATION

de la représentation commerciale et industrielle

M. Emile Delesalle, président de la chambre de commerce de Lille, a adressé à M. le ministre du commerce le rapport suivant sur la représentation commerciale et industrielle :

« Notre commission de législation a été chargée par vous d'étudier le projet récemment déposé par M. Lockroy, ministre du commerce, concernant la réorganisation de la représentation commerciale et industrielle. Cette commission m'a confié le soin de vous présenter les observations que lui a suggérées l'examen de ce projet.

» Ce n'est pas la première fois que cette question vient devant vous; vous vous rappelez que depuis cinq ans, nous avons, à plusieurs reprises reclamé la constitution d'un conseil supérieur, base sur le système électif, et la création de chambres régionales, intermédiaire qui nous paraissait utile entre ce conseil et les chambres de commerce et d'industrie. Lorsque la loi du 8 décembre 1883 concernant les élections consulaires fut discutée par le Sénat, celui-ci, sur la demande de M. Hérisson, prononça la disjonction des tribunaux et des chambres de commerce, et le ministre s'engagea à présenter une loi spéciale, réglementant d'une façon complète l'institution des chambres de commerce, jusque-là régie par des décrets. C'est pour se conformer à cette promesse que MM. Hérisson, Pierre Legrand et Lockroy déposèrent successivement trois projets différents; ce qui indique, que dans les regions gouvernementales, l'opinion n'est pas encore bien fixée sur une question qui a pour nos intérêts une importance capitale.

» Nous ne passerons pas en revue les nombreux articles du projet déposé par le titulaire actuel du ministère ; nous y avons remarqué plusieurs innovations qui nous paraissent utiles, entre autres celle qui décide que l'élection aura lieu à la majorité des électeurs présents, évitant ainsi un premier tour de scrutin presque toujours sans résultat. Nous arrivons immédiatement à la question qui nous intéresse le plus directement : celle du recrutement de la représentation commerciale.

» Au cours de la discussion de la loi de 1883, M. Dauphinot avait fait admettre en première lecture par le Sénat un amendement portant que le corps électoral pour les chambres de commerce comprendrait uniquement les patentés des trois premières catégories du tableau A et les assimilables des tableaux B et C, c'est-à-dire tous ceux qui contribuent actuellement aux frais de Bourse et de chambre de commerce. Cette opinion, vivement soutenue par MM. Ancel, du Havre, et Pouyer-Quertier, de Rouen, n'avait rencontré parmi les représentants du commerce dans le Sénat qu'un seul opposant M. Dietz-Monin, de Paris, pour ce motif que les élections consulaires se faisant dans la capitale sous la direction des chambres syndicales, on pouvait, dans cette sorte d'élection à deux degrés, appliquer sans inconvénient le suffrage de tous les commerçants patentés.

» Mais il n'en est pas de même en province, là où les chambres représentent surtout des intérêts spéciaux à leur circonscription; introduire dans le corps électoral des catégories de patentés, en moyenne douze fois plus nombreuses que celles mentionnées plus haut, c'est exposer la représentation commerciale aux hasards d'une élection faite par des gens qui n'y ont aucun intérêt. C'est la fausse application d'une théorie égalitaire qui, pour être logique, devrait admettre également comme électeur l'ouvrier, beaucoup plus intéressé que le détaillant, dans la solution de question économiques d'où dépendent parfois ses conditions d'existence.

» Nous ne rappellerons pas les nombreux arguments développés par nos collègues de Reims, du Havre et de Rouen; mais nous espérons que lorsque la nouvelle loi viendra devant le Sénat, celui-ci ne voudra pas se déjuger, et adoptera la base proposée par M. Dauphinot.

» Le projet de M. Lockroy accorde aux Chambres le droit non seulement de correspondre entre elles, mais de se concerter et de se réunir en assemblées plénières. Ce droit rend moins nécessaire la création, parfois réclamée, de Chambres régionales, mais il ne remédie pas aussi complètement à la difficulté de constituer le conseil supérieur par le système électif. En effet, aux termes du nouveau projet de loi, les 21 membres réservés à l'élection seront nommés au scrutin de liste par toutes les chambres de commerce et d'industrie, en attribuant à chacune d'elle une voix par cinq mille patentés compris dans leur circonscription. Cette disposition entraîne l'obligation de créer une chambre dans 17 départements qui n'en ont pas.

» Quant aux seize départements qui en ont une celle-ci se trouvera, par le grand nombre de patentés dans une circonscription comprenant tout le département, avoir plus d'influence, par son vote, que certaines grandes ville commerciales ou industrielles. La représentation commerciale se trouvera ainsi basée sur le nombre des patentes et non sur l'importance des intérêts. D'un autre côté, comment toutes ces chambres pourront-elles s'entendre utilement sur le choix des candidats ? Une seule question, celle par exemple du régime douanier, fera surgir immédiatement deux listes opposées, et une majorité de quelques voix suffira pour amener l'écrasement complet de la minorité. Avec la division régionale, on évitera cet inconvénient, en accordant aux intérêts divers une représentation équitable.

» Il est un autre point sur lequel nous attirons spécialement votre attention : c'est la composition projetée du conseil supérieur. Un grand nombre de chambres ont demandé que ce conseil ne renfermât que des commerçants et des industriels, à l'exclusion de tout élément administratif. Nous n'allons pas aussi loin, et nous admettons que les différents chefs de service aient le droit d'y siéger avec voix consultative seulement; mais il n'en est pas de même pour l'adjonction des 21 membres choisis par le gouvernement et nommés par décret. Cette disposition nous replacerait sous le régime du bon plaisir ministériel, contre lequel nous avons si souvent réclamé. La composition du conseil subirait tous les deux ans un remaniement en rapport avec les opinions personnelles du ministre.

» Nous y verrions reparaître les préoccupations électorales, si nuisibles à l'indépendance du conseil et à cet esprit de suite dont l'absence était signalée avec raison par la chambre de Paris, lors de la dernière enquête, comme l'une des causes principales de la crise que nous subissons. Il faut que le conseil puisse émettre librement ses avis et les transmettre à un Parlement, dont les représentants ne sauraient s'engager dans une discussion préalable.

En résumé, le projet actuel, en soumettant les chambres de commerce à la loi du nombre, y fera entrer la question politique, qu'elles avaient toujours tenue à l'écart; il en sera de même pour le conseil supérieur, si on y introduit l'élément parlementaire. Agir ainsi, c'est amoindrir le rôle des chambres, en faisant un simple rouage administratif, c'est placer sous le régime de l'omnipotence ministérielle un conseil supérieur, qu'on ne consultera que pour la forme. Le résultat inévitable de ce système sera la création d'associations libres, à l'instar de ce qui se passe en Angleterre; ces associations, réunies en congrès périodique, auront seules qualité pour parler au nom des grands intérêts du commerce et de l'industrie.

» Nous sommes convaincus que l'opinion que nous venons d'émettre sera partagée par la plupart des chambres, et nous espérons que nos représentants n'hésiteront pas à la défendre dans le Parlement.

» Nous croyons devoir terminer l'examen de ce projet de loi par un vœu qui en est en quelque sorte le corollaire. Au moment où on étudie les réformes et les économies à apporter dans l'administration centrale, il y en a une qui semble tout indiquée, c'est la rentrée de l'agriculture dans le ministère du commerce. Des chambres d'agriculture étues comme les nôtres et se résumant en une troisième section du conseil supérieur, donneraient une représentation convenable aux intérêts agricoles.

» Le commerce étant un simple intermédiaire entre les deux grandes branches de l'activité nationale, on arriverait ainsi à des vues d'ensemble, donnant une orientation définitive à notre système économique, et ne permettant plus de faire en même temps de la protection d'un côté et de l'autre du libre-échange. En rattachant à cette administration la direction des colonies pour tout ce qui concerne la partie commerciale, on arriverait à constituer un véritable ministère du travail, le plus important de tous: car il réunirait en un seul faisceau les divers éléments qui contribuent à la richesse du pays. »

Lecture faite de ce rapport, la chambre déclare en approuver la teneur et en décide l'envoi aux chambres de commerce, aux chambres consultatives, à MM. les sénateurs et députés du Nord.

LE TÉLÉPHONE

La *téléphonie*, c'est-à-dire l'art de communiquer rapidement et à de grandes distances, par le moyen du son, n'est pas chose entièrement nouvelle, puisque dans un ouvrage de Robert Hooke, publié en 1664, l'auteur affirme qu'à l'aide d'un fil de fer tendu, il a transmis le son à une distance considérable et avec une grande rapidité; elle n'est pas non plus chose propre seulement aux peuples civilisés; car l'on en trouve certaines applications chez des peuplades sauvages, et notamment chez les nègres, qui utilisent dans ce but les sons du tam-tam, qui s'entendent fort loin.

En Europe, l'on a employé pendant longtemps le *téléphone à ficelle*, qui sert encore utilement dans les usines, ou entre habitations peu distantes à la campagne.

Il se compose de deux cornets acoustiques formés par un parchemin et réunis par un fil tordu, en coton, ou préférablement en soie. En parlant dans un de ces instruments, l'on en fait vibrer le parchemin, le fil vibre aussi et avec lui le second cornet en parchemin, qui reproduit à votre oreille les sons prononcés à l'autre extrémité.

Cet appareil ne réussit que pour une distance de soixante à quatre-vingts mètres. L'américain Kundson vient de le perfectionner à Philadelphie en remplaçant le parchemin par une plaque mince de nickel, percée de petits trous et reposant sur un diaphragme très sensible; il obtient ainsi la transmission du son jusqu'à 2 et même 3 kilomètres.

Mais, si le téléphone à ficelle est très économique et peut rendre en certains cas de bons services, l'audition n'y est pratique que lorsque l'air est calme et qu'il ne se produit aucun bruit étranger un peu fort dans l'espace parcouru par le fil.

L'invention si fertile en résultats de l'américain Bell en 1876, a consisté à confier à un fil métallique et à un courant électrique le soin de transmettre à distance les vibrations du cornet dans lequel on parle. La transmission du son devenait ainsi non-seulement instantanée, mais encore indépendante de l'état de l'air ambiant et des bruits extérieurs.

A peine le *téléphone électrique* était-il inventé par Bell que son utilité multiple fut entrevue de tous côtés ; et c'est avec plaisir que l'on a vu cette invention rapporter à son auteur fortune et honneurs, contrairement à ce qui n'arrive que trop souvent aux inventeurs.

Les développements et les perfectionnements du téléphone Bell furent nombreux, depuis la feuille très mince en tôle remplaçant le cornet en parchemin, jusqu'au téléphone dénommé *microphone* inventé en 1877 par l'électricien anglais Hughes, et qui est d'une sensibilité telle qu'on peut parfaitement entendre à l'appareil récepteur les pas d'une mouche marchant sur l'appareil expéditeur.

La description technique des divers genres de téléphones qui fonctionnent aujourd'hui de toutes parts et l'étude des questions de physique qui les gouvernent tous, avec des systèmes d'application plus ou moins ingénieux et pratiques, nous entraîneraient trop loin et seraient un peu arides pour nos lecteurs ; notre but est plutôt de considérer le téléphone dans ses applications industrielles et commerciales, et de montrer les avantages qu'il y aurait à le répandre largement dans la région lyonnaise où il est encore d'un usage très restreint.

Les départements du Rhône, de la Loire et de l'Isère, et leurs voisins, ne font du reste point une exception en France, au point de vue de l'utilisation restreinte du téléphone; car le pays tout entier, et même la ville de Paris, qui se croit volontiers le centre de tous les progrès, sont en retard à ce sujet sur bien d'autres contrées.

Comme c'est le cas pour nombre d'éléments nouveaux, ce sont les Etats-Unis d'Amérique qui tiennent la tête pour le nombre des stations téléphoniques.

C'est ainsi que New-York compte 15,000 stations, tandis que Paris n'en a que 4000 et quelques, soit onze fois moins; Berlin en a 4076, Hambourg 1900, etc.

Si l'on examine l'utilisation du téléphone proportionnellement à la population, l'on trouvera à la tête de toutes les villes d'Europe, celle de Genève. En effet, cette ville, d'une population de 60,000 âmes environ, compte 1,400 postes téléphoniques, soit 1 poste pour 55 habitants, tandis que Paris, par exemple, ne possède 1 poste que pour 618 habitants.

Ce qui a permis à Genève un développement plus grand, proportionnellement, qu'à Paris, Londres ou Berlin, et en fait à cet égard une rivale de New-York, c'est en grande partie le fait qu'en Suisse l'installation du téléphone est très facilitée par l'administration, et que les tarifs y sont les plus modérés de l'Europe entière.

L'abonnement au téléphone, tous frais d'installation et d'entretien restant à la charge de l'administration, est en effet seulement de 150 francs par année en Suisse, tandis qu'il est de 600 francs à Paris et de 400 francs dans les autres grandes villes de France

La Belgique demande 200 francs, l'Allemagne 250, l'Italie 200, l'Angleterre et l'Espagne 500 francs.

Ceux qui n'ont pas habité New-York ou Genève ne peuvent pas se faire une idée de la foule d'utilisations que le téléphone y trouve pour le plus grand avantage des administrations diverses, des industriels et des négociants de tout ordre, comme aussi des simples particuliers.

Pour montrer du reste à quel point l'activité téléphonique peut se développer dans une ville, pour la plus grande commodité de tous, il suffira de signaler qu'à Genève le nombre de conversations par fils était, en 1884, de 1,500 par jour en moyenne, tandis que, pour l'année 1885, il a atteint le chiffre total de 1,113,415, ce qui donne plus de 3,000 par jour. Les fils qui servent à la transmission de toutes ces conversations y comportent ensemble plus de 1300 kilomètres.

* *

Le téléphone du reste se perfectionne et se développe tous les jours dans de nouvelles applications.

Ainsi, lorsque l'appareil est gouverné par une pile électrique, l'induction à laquelle les fils sont exposés, amène souvent à l'ouïe certains bruits, certains crepitements désagréables et gênants pour la conversation ; maintenant on peut remédier à cet inconvénient en remplaçant la pile par une machine magneto-électrique mue par l'eau, le gaz ou la vapeur.

Ainsi, le major Raschenbach, de Schaffouse, a construit un téléphone portatif, analogue à un sac de soldat, et qui rend de grands services, par son installation rapide dans les lieux de tir ou dans les reconnaissances militaires.

Ainsi encore, on vient d'inventer en Russie un appareil récepteur du son qui se place au milieu d'une réunion de plusieurs personnes, et qui reproduit pour elles toutes et dans toutes les nuances, un chant ou un air exécutés à une grande distance.

Enfin un photographe de New-City (Californie) vient de substituer dans l'électrophone une feuille de sélenium de demi millimètre d'épaisseur à la planchette vibrante. Les deux personnes qui se mettent en communication sont éclairées par un foyer électrique, et des miroirs disposés d'une manière spéciale leur permettent de voir mutuellement leurs figures, par les vibrations du sélénium. Les images sont encore un peu vagues, dans les premiers essais, mais elles sont cependant perceptibles, et ce procédé se perfectionnera sans doute.

Une des applications pratiques du téléphone, à laquelle ne pensaient certes pas ses inventeurs, consiste dans l'emploi qui vient d'en être fait à Canton, dans l'Ohio, pour découvrir une fuite d'eau considérable dans une conduite de distribution. Sous cette conduite, longue de 5 kilomètres et enterrée de 2 mètres, le sol était formé de gravier, de sorte que l'eau de la fuite s'y infiltrait sans arriver à la surface et que la recherche de la fuite était très difficile. L'ingénieur, M. Sembl, employa un microphone formé de plaques de graphite reposant sur une plaque de charbon, portée par une caisse ouverte à la partie inférieure; en déposant la caisse en divers points de la conduite, le bruissement du microphone fixait par indiquer parfaitement l'endroit où se trouvait la fuite.

Mais le perfectionnement le plus important, sans contredit, qu'a subi le téléphone, a été celui de faire passer les conversations par les fils mêmes du télégraphe, ce qui, chose extraordinaire et heureuse, n'empêche pas le fonctionnement normal de celui-ci.

C'est ainsi que, lors de l'ouverture récente de la ligne téléphonique entre Paris et Reims, les conversations envoyées du rez-de-chaussée du Palais de la Bourse ont voyagé jusqu'à Reims (217 kilomètres) en compagnie avec les télégrammes partant du premier étage. Les sons sont très distincts encore, quoiqu'un peu plus sourds que dans le réseau de Paris même.

En Amérique, où tout se fait sur une grande échelle, on a constaté que le cuivre est le metal préférable pour les fils et que la portée du téléphone est à peu près proportionnelle à la conductibilité de ceux-ci. C'est ainsi qu'on y a correspondu distinctement avec un fil de 2 millimètres à une distance de 500 kilomètres, avec un fil de 3 millimètres, à 941 kilomètres, de Fosteria à Albany, et avec un fil de 5 millimètres, à 1,625 kilomètres, de New-York à Chicago.

Ces expériences vont porter leurs fruits en France. C'est en effet au 1er janvier 1887 qu'a été fixée l'ouverture du service des conversations par fil entre Paris et Bruxelles. Le prix sera de 3 fr. pour une conversation de 5 minutes ; ce qui est sans doute la cause de ce prix élevé, c'est que la ligne de 310 kilomètres sera desservie par un double fil de bronze, pesant 63 kilog. par kilomètre. En Suisse, où les fils télégraphiques eux-mêmes sont utilisés pour la téléphonie, la conversation ne coûte que 0,20 cent. par 5 minutes ; en Allemagne, le prix est de 1 fr. 20.

D'autre part, on étudie actuellement l'organisation des conversations téléphoniques entre Marseille et Alger par le câble sous-méditerranéen ; si elle réussit comme on l'espère, la grande colonie algérienne pourra, au moyen des fils télégraphiques qui relient Constantine et Oran par Alger, et de ceux qui rayonnent depuis Marseille, entretenir des conversations avec toute la France, et ce résultat serait en particulier une précieuse acquisition pour la région lyonnaise qui entretient avec l'Algérie des rapports actifs.

Ph. LAMY, ingénieur.

LE COUP DE GRISOU DU BORINAGE

37 MORTS

Nous avons dit qu'un coup de grisou a éclaté hier au charbonnage de l'*Escouffiaux*, à Dour, et qu'on a remonté six cadavres et quatre blessés. Le nombre des victimes est plus considérable.

C'est au puits n° 1 de l'Escouffiaux, dit la Pompe à feu, à Hornu, que s'est produit le coup de grisou, à 10 heures 45, hier matin, à l'étage de 645 mètres. Il y avait 37 ouvriers dans le chantier où a eu lieu l'explosion.

Vers midi, on a remonté quatre blessés, dont deux grièvement. A quatre heures, on avait déjà découvert douze cadavres.

* *

Voici des dépêches sur la catastrophe de l'Escouffiaux, empruntées aux journaux de cette nuit :

Warquignies, 5 h. 1/2. — La consternation est générale ici. Comme dans toutes les catastrophes de ce genre, qui ont si souvent éprouvé notre contrée, au premier bruit toute la population s'était portée vers la fosse; parents, amis des mineurs, affolés, désespérés, encombraient les abords du puits; des scènes navrantes se produisaient.

Le coup s'est produit à onze heures du matin, à l'étage de 645 mètres, dans la couche du levant de l'Abbaye. Dès que l'on put organiser les envois d'extraction, on retrouva trois blessés qui furent ramenés au jour et dix huit taits qu'on laissa d'abord à l'accrochage. Le dégagement de grisou est tellement considérable que l'on désespère de sauver aucun des malheureux ensevelis dans la fosse.

7 heures du soir. — Le spectacle est lugubre, poignant. Il y a 34 morts, dont un sous-ingénieur, Louis François, de Boussu, sorti de l'Ecole des mines de Mons depuis deux ans, et quatre ponies. La lueur des torches éclaire les scènes navrantes de désolation qui se produisent aux abords de la fosse, à mesure que l'on remonte par la cage les pauvres brûlés, noirci, méconnaissables.

L'une des victimes, une forte jeune fille de 18 ans, est cependant reconnue, dès son apparition au jour, par sa mère, qui se précipite sur elle en poussant des cris, des hurlements de désespoir.

Jusqu'ici, trois brûlés ont été remontés vivants. Un des « escapés », Pierre Joly, de Dour, a été garanti par un éboulement. Il est tellement émotionné qu'il paraît fou; il est impossible d'en obtenir le moindre renseignement sur les causes et les suites de la catastrophe.

8 h. 1/2 soir. — L'aérage n'est pas encore rétabli. On travaille activement au déblaiement des galeries et à la remonte des morts.

Il y avait 37 ouvriers dans le chantier où a eu lieu l'explosion.

BOURSE DE PARIS

du jeudi 6 janvier

(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Cours preced.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
82 ..	3 0/0	82 67	82 32	82 50
85 82	3 0/0 amortissable	85 80	85 75	85 65
110 45	4 1/2 1883	110 40	110 42	110 30
...	3 0/0 nouveau	...	...	...
...	Italien 5 0/0	101 95	101 90	102 50
67 11/16	Extérieure 4 0/0	67 11/16	67 11/16	67 5/16
85 12	Hongrois 4 0/0	85 12	...	85 12
390	Egypte 6 0/0	389	390	377
14 82	Turc 4 0/0	14 80	14 80	14 70
519 .	Obligations du Trésor	...	...	518 75
101	Russe 1876 5 0/0	...	...	100 ..
507 .	Bons de liquidation 50/0	...	...	507 50
	Sociétés de Crédit			
4210 ..	Banque de France	4210 ..	4200 ..	4245 ..
527 50	Banque d'Escompte	...	...	522 50
793 75	B. Paris et d. Pays-Bas	793 75	796 25	787 50
...	Banque Parisienne	...	...	675 ..
1435 .	Crédit Foncier	1430 ..	1432 ..	1430 ..
315 ..	Crédit Mobilier	...	317 52	... ..
585 ..	Crédit Lyonnais	582 50	583 75	581 25
...	Société Générale	...	375 ..	375 ..
510 ..	Banq. de P. Pays-Aut.	...	512 50	513 ..
525 ..	Banque Ottomane	525 ..	526 25	522 50
...	Cred. Mobilier Espagn.	...	135 ..	... ..
	Chem. de f. Franc.			
1395 ..	Nord ... act.	... ..	1390 ..	1397 50
1260 ..	Paris-Lyon-Médit. »	1260 ..	1260 ..	1268 75
805 ..	Est »	... ..	807 ..	809 ..
... ..	Orléans »	... ..	871 25	876 25
1328 75	Orléans »	... ..	1325 ..	1325 ..
1125 ..	Midi »	... ..	... ..	... ..
	Chem. de f. Etrang.			
595 ..	Autrichiens	525 ..	525 ..	522 50
221 25	Lombards	220 ..	218 75	219 50
337 50	Saragosse	336 25	336 25	330 ..
	Sociétés diverses			
2057 50	Suez	2060 ..	2057 ..	2055 ..
... .	Gaz Parisien	1475 ..	... ..	1470 ..
631 25	Voitures	... ..	... ..	630 ..
1200 .	Omnibus	... ..	... ..	1192 ..
242 50	Rio-Tinto	242 50	242 50	231 25
419 .	Panama	418 75	... ..	418 75
	Obligat. Foncières			
515 ..	Foncières 500 4 0/0	... ..	... ..	514 50
162 50	» 1er 4 0/0	... ..	... ..	162 ..
330 ..	» 500 f. 3 0/0	... ..	... ..	... ..
515 ..	» 4 0/0 1888	... ..	... ..	515 ..
453 ..	» communal 3 0/0	... ..	... ..	453 ..
382 25	» 1877 3 0/0	... ..	... ..	382 ..
417 ..	» com. 1879 3 0/0	... ..	... ..	417 ..
430 ..	» 1879 3 0/0	... ..	... ..	430 50
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
395 ..	Nord	... ..	398 50	390 .
393 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	... ..	392 .	393 50
389 50	Est 3 0/0	... ..	... ..	389 ..
... .	Ouest 3 0/0	... ..	... ..	394 ..
395 .	Orléans	... ..	396 50	397 ..
398 ..	Midi 3 0/0	... ..	... ..	394 ..
... ..	Nord-Est	... ..	378 50	... ..
657 50	Rône-Guelma	... ..	... ..	659 ..
	Obligat. des Villes			
528 50	Paris 1855-1860	... ..	... ..	530 ..
525 ..	— 1865	... ..	... ..	527 50
424 75	— 1869	... ..	... ..	425 ..
402 ..	— 1871	... ..	... ..	402 ..
516 50	— 1875	... ..	... ..	517 ..
517 50	— 1876	... ..	... ..	517 ..
391 ..	Marseille	... ..	... ..	389 ..
101 .	Bordeaux	... ..	... ..	101 ..
98 25	Lyon	... ..	... ..	99 5
107 ..	Lille	... ..	... ..	108 50
49 .	Roubaix-Tourcoing	... ..	... ..	49 ..
	Obligations div.			
... .	Départem. de la Seine	... ..	... ..	250 ..
... .	Gaz de Paris	... ..	... ..	... ..
... .	Suez	... ..	... ..	... ..
417 ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	... ..	... ..	412 ..

BOURSE de LILLE du 6 JANVIER

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	107 ..	107 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	... ..	110 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	... ..	505 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	... ..	508 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	409 ..
Armentières	... ..	482 50
Hâvres 1879	... ..	1012 ..
Roubaix, remb. à 50 fr. en 55 ans	... ..	43 ..
Tourcoing 1878	... ..	462 50
Amiens, remboursable à 100 fr.	... ..	112 50
Département du Nord	... ..	104 75
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie)	... ..	600 ..
— — (act. nouv.)	... ..	590 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	... ..	517 50
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	... ..	170 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	... ..	280 ..
Caisse Platel et Cie	... ..	415 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	... ..	475 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	... ..	1030 ..
Saz Wazemmes, ex-c. n°37, act. 500 fr. p.	... ..	515 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... ..	1850 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	425 ..
Union Ltn. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	220 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 500 fr., p.	... ..	500 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	... ..	160 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	... ..	25 ..
Caisse comm. de Bethune (A. Turbiez et Cie)	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 t. p.	... ..	420 ..
Socam. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	... ..	2005 ..
Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.	... ..	500 ..
Blache-Saint-Vaast	... ..	5185 ..
Denain et Anzin	... ..	220 ..
Obligations Nord	... ..	260 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	... ..	451 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500)	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. à 300 fr.	... ..	430 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours complets
Aniche (Nord) le 12c	8050 ..
Anzin (100 de dividende)	2800 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30,000 act.)	1725 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	3000
Bully-Grenay le 6e	1377 50
Carvin	1162 50
Courrelles-lez-Lens	150 ..
Courrières	24580 ..
Campagnac	560 ..
Douchy	1850 ..
Dourges (act. libérée 500 fr.)	70 ..
Dourges	4365 ..
Escarpelle (Nord)	3298 75
Epinac	775 ..
Firfay (Société anonyme)	860 ..
Lens	18500 ..
Lieres (actions 500 fr. libérées)	47 75
Lievin	3850 ..
Lys supérieure	... ..
Meurchin	1825 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	19000 ..
Rety, Ferques, Hardinghen	100 ..
Sincey-Rouvray	35 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	122 50
Vicoigne et Nœux	13155

OBLIGATIONS

Mines de Blanzy (1878, remb. à 500 fr.) t.p.	1305 ..
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr.) t.p.	... ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	515 ..
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p.	375 ..
— Courrelles-Lens, 1871, remb. à 500	500 ..
— Rety 1876, remb. à 500, tout payé	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 6 Janvier 1887

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
82 55 .I.	3 0/0	82 45 .I.
82 65 .I.	3 0/0 nouveau	82 75 .I.
85 60 .I.	3 0/0 amortissable	85 60 I.
104 50 .I	4 1/2 0/0	104 60
110 05 .I.	4 1/2 0/0 1883	110 15 I.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'entrevue Ferry-Freycinet

Le *Figaro* raconte que, dans l'entrevue de M. Ferry et de M. de Freycinet au palais de l'Elysée, la conversation, toujours entretenue par M. Grévy auquel M. Ferry donnait la réplique plutôt que M. de Freycinet, roula presque entièrement sur la concentration des forces républicaines. Le mot de « dissolution », ajoute-t-il, n'a été prononcé par aucun des trois hommes d'Etat. Le mot de « coalition » sur leurs lèvres n'eut aucune portée hostile envers un groupe parlementaire quelconque et il ne fut nullement question d'un ministère d'« action »

La réduction des perceptions

Le ministre des finances se propose, on le sait, de supprimer, par voie d'extinction des perceptions partout où la facilité des communications le permettra. Ces suppressions atteindraient deux cents postes de percepteurs environ.

Les circonscriptions de perceptions ainsi atteintes seront démembrées et rattachées aux circonscriptions voisines.

Ces modifications, pourront être promptement réalisées; elles auront lieu, en effet, par voie de simples décrets et aucun projet de loi ne sera soumis à la chambre pour cet objet.

Il restera toutefois au Parlement pour exprimer son sentiment sur cette mesure, le droit d'interpellation et la discussion du budget.

L'élargissement du canal de Suez

Londres, 6 janvier. — Le *Times* publie la dépêche suivante qui lui est adressée d'Alexandrie, le 4 janvier :

« M.